



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-neuvième session

28 février-1^{er} avril 2022

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Rapport du Président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme* **

Résumé

Dans sa résolution 18/18, le Conseil des droits de l'homme a invité le Président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme à lui présenter tous les ans, à partir de sa vingtième session, un rapport complet sur les travaux du Conseil d'administration. Le présent rapport est soumis au Conseil pour examen à sa quarante-neuvième session, en mars 2022, conformément à sa résolution 36/28. Il rend compte des activités du Conseil d'administration du Fonds depuis le précédent rapport du Président ([A/HRC/46/70](#)).

* Le présent document a été soumis après la date prévue afin que l'information la plus récente puisse y figurer.

** Les annexes du présent document sont reproduites telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original seulement.



I. Introduction

A. Généralités

1. Créé par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1987/38, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme reçoit des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations et de particuliers. Son objectif est de soutenir financièrement des activités de coopération technique visant à mettre sur pied ou à renforcer des institutions, des infrastructures et des cadres juridiques nationaux et régionaux qui favoriseront durablement l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme.

2. Le Conseil d'administration du Fonds est opérationnel depuis 1993, et ses membres sont nommés par le Secrétaire général pour un mandat de trois ans renouvelable une fois. Il a pour mission d'aider le Secrétaire général à rationaliser et à améliorer le programme de coopération technique. Il se réunit deux fois par an et rend compte de ses activités au Secrétaire général et au Conseil des droits de l'homme. Ses membres actuels sont Morten Kjaerum (Danemark) (Président), Valeriya Lutkovska (Ukraine), Santiago Corcuera-Cabezut (Mexique), Azita Berar Awad (République islamique d'Iran) et Nozipho January-Bardill (Afrique du Sud). M^{me} January-Bardill a été nommée en janvier 2021 au poste laissé vacant par Esi Sutherland-Addy (Ghana). La présidence est assurée à tour de rôle et chaque membre élu assure au moins deux sessions du Conseil d'administration et un compte rendu oral au Conseil des droits de l'homme. À sa cinquante-troisième session, le Conseil d'administration a élu M^{me} Berar Awad comme nouvelle Présidente à compter du 1^{er} avril 2022.

B. Mandat

3. Définie par le Secrétaire général dans un de ses rapports annuels au Conseil des droits de l'homme¹, l'approche plus ciblée adoptée par le Conseil d'administration continue d'accroître les possibilités de bénéficier à un stade précoce d'orientations précises sur la coopération technique et d'encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États membres. Les orientations fournies dans le cadre des sept éléments à prendre en considération pour garantir l'efficacité des activités de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, ainsi que l'aide accrue apportée aux États, grâce aux ressources du Fonds, afin qu'ils puissent développer les capacités dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière de droits de l'homme, ont continué d'être bien accueillies pendant la période considérée. Le Conseil d'administration constate avec une satisfaction particulière que les États membres sont de plus en plus enclins à partager leurs bonnes pratiques et les résultats qu'ils ont obtenus grâce aux activités de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme menées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. Les États membres et les États observateurs du Conseil et les partenaires nationaux avec lesquels le Conseil d'administration s'est entretenu ont fait part de cette volonté, qui ressort aussi des résolutions pertinentes du Conseil, par exemple la résolution 48/24, récemment adoptée. En 2021, le Conseil d'administration a continué de conseiller le HCDH et d'autres partenaires de l'ONU sur les moyens de renforcer la coopération technique, notamment sur les « sujets encore inexplorés » – c'est-à-dire les nouvelles questions relatives aux droits de l'homme – dans le cadre du programme du HCDH pour la période 2018-2021.

4. Les restrictions de voyage imposées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont continué d'avoir des répercussions sur les sessions du Conseil d'administration en 2021. Tout au long de l'année, le secrétariat du Conseil d'administration a mis en place des solutions innovantes pour surmonter les difficultés liées aux restrictions de voyage en vigueur et a cherché des solutions de remplacement pour préserver le dialogue

¹ Voir [A/HRC/16/66](#).

et l'échange de bonnes pratiques. Le Conseil d'administration étant toutefois convaincu que les visites et les discussions avec les présences du HCDH sur le terrain, les entités des Nations Unies et les partenaires nationaux et régionaux sont des moyens essentiels de fournir des orientations avisées, il a repris ses sessions dans les pays dans lesquels le HCDH a une présence dès que cela a été possible.

5. En leur qualité de membres du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU), les membres du Conseil d'administration ont donné au HCDH des orientations stratégiques et des conseils en vue de renforcer l'efficacité de l'assistance technique et financière que celui-ci fournit aux États afin qu'ils appliquent les recommandations formulées dans le cadre de l'EPU et d'autres mécanismes internationaux. En 2021, le Conseil d'administration a continué d'appuyer tout particulièrement les efforts déployés par le HCDH pour optimiser encore la fourniture de conseils aux partenaires des Nations Unies qui soutiennent l'application des textes issus de l'EPU, conformément aux orientations pratiques visant à tirer le meilleur parti de l'EPU. Outre qu'ils restent des points de départ non négligeables pour la coopération avec les États membres, l'EPU et les autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme continuent d'orienter de manière très appréciable les initiatives mises en place par l'ONU et le HCDH pour aider ces États.

6. En 2021, les demandes de mise en place d'une présence ou d'un appui du HCDH dans les pays ont augmenté, y compris celles concernant la création de nouveaux bureaux de pays, au Burkina Faso par exemple. D'autres demandes ont concerné le déploiement de conseillers pour les droits de l'homme auprès des bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies, ainsi que d'autres projets d'appui technique. Le Conseil d'administration juge encourageant qu'un nombre croissant d'États demandent, y compris lors des sessions du Conseil des droits de l'homme, à bénéficier des services de coopération technique et de conseil du HCDH.

7. Exposés et analysés dans chacun des rapports annuels que le Conseil d'administration a soumis au Conseil des droits de l'homme², les sept éléments relatifs aux bonnes pratiques en matière de coopération technique continuent de faciliter le partage d'expériences. Ces sept éléments ont incité les États à développer leurs partenariats avec le HCDH et, souvent, avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires bilatéraux afin de bénéficier de leurs services consultatifs et de leur assistance technique dans le domaine des droits de l'homme.

8. Le Conseil d'administration continue de s'inquiéter des effets de la pandémie de COVID-19 sur la situation globale en matière de droits de l'homme et sur les mesures prises pour lutter contre les inégalités dans le monde. Il a discuté avec le HCDH des moyens de renforcer les partenariats axés sur la pandémie et d'élaborer des programmes solides pour pallier les effets néfastes des inégalités généralisées et des disparités en matière de droits de l'homme. Il a souligné l'importance accrue des programmes de coopération technique qui renforcent la protection de tous les droits de l'homme, y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et tirent pleinement parti des travaux novateurs menés dans le cadre de l'initiative Surge (initiative du HCDH visant à mobiliser des moyens supplémentaires).

II. Activités du Fonds de contributions volontaires et de son conseil d'administration

9. La cinquante-deuxième session du Conseil d'administration s'est tenue en ligne, les 1^{er} et 2 juin 2021. Elle a été l'occasion de donner des conseils et d'échanger des points de vue concernant la prolongation jusqu'en 2023 du Plan de gestion organisationnel du HCDH. À cette session, les membres du Conseil d'administration ont parlé avec la Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme et les autres hauts responsables du HCDH concernés des conséquences que la pandémie de COVID-19 continuait d'avoir sur les programmes du HCDH, des aménagements qui étaient réalisés et des ressources que le Fonds pourrait fournir pour continuer d'appuyer les mesures visant à

² Voir [A/HRC/37/79](#).

réduire le plus possible les perturbations dans l'exécution des programmes sur le terrain et dans leur financement. La cinquante-troisième session s'est tenue du 16 au 19 novembre 2021 au Tchad, le Conseil d'administration ayant repris ses sessions en présentiel et ses visites dans les pays où le HCDH a une présence sur le terrain. À cette session, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la Haute-Commissaire adjointe, des experts et des partenaires ont discuté des programmes nationaux du HCDH, des programmes concernant la région du Sahel et des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les programmes dans toutes les régions.

10. Les sessions ont été présidées par M. Kjaerum. Le Conseil d'administration a analysé l'état d'exécution du plan de travail et du plan de dépenses du Fonds et a examiné en détail l'état du financement du plan de dépenses pour 2021. À sa cinquante-troisième session, il a approuvé le plan de travail proposé pour 2022. À ses sessions, il a mis l'accent sur l'objectif de la Haute-Commissaire concernant le plan de gestion organisationnel pour 2022 et 2023, à savoir créer un plan ambitieux de promotion et de protection des droits de l'homme à partir d'un cadre de programmation fondé sur les résultats et qui a fait ses preuves. Il a souligné qu'il importait d'actualiser les priorités, les objectifs et les stratégies qui avaient guidé l'action du HCDH pendant la période 2018-2021 et d'en accroître la portée, compte tenu de leur utilité s'agissant d'appuyer les mesures prises à l'échelle mondiale pour faire progresser l'exercice universel des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, étant donné, en particulier, les répercussions néfastes qu'a eues la pandémie de COVID-19 sur des centaines de millions de personnes.

A. Cinquante-deuxième session

11. La situation sanitaire mondiale a de nouveau contraint le Conseil d'administration à reporter sa session à New York. Celle-ci devait coïncider avec le débat sur le développement tenu par le Conseil économique et social à sa session annuelle, afin de dégager des synergies en dressant le bilan des bonnes expériences des vingt dernières années en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. La session devrait se tenir au deuxième trimestre de 2022.

12. La cinquante-deuxième session s'est tenue en ligne, alors que les deuxième et troisième vagues de la pandémie de COVID-19 atteignaient leur pic dans de nombreux pays. Elle était axée sur les enseignements tirés par le HCDH et les pratiques qu'il avait adoptées dans le contexte de l'appui qu'il avait fourni aux États pendant les quatre années d'exécution du plan de gestion organisationnel pour la période 2018-2021. Les membres du Conseil d'administration se sont penchés sur l'expérience acquise grâce aux programmes de coopération technique soutenus notamment par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et par le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'EPU, et sur les mesures en vigueur pour renforcer la lutte contre la COVID-19, y compris pour mettre au point des plans de relèvement.

13. Pour la partie de la session consacrée aux enseignements tirés de l'exécution du plan de gestion organisationnel pour la période 2018-2021, le Conseil d'administration a invité d'anciens membres qui avaient contribué, au cours des quatre années précédentes, au renforcement des programmes de coopération technique. Il s'est saisi de cette occasion et des échanges sur l'expérience acquise pour axer la session sur la formulation de propositions concernant la prolongation du plan. Sa présence aux niveaux national et régional lui a appris que tous au sein de l'ONU et de la communauté internationale se fondaient en particulier sur l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits humains (« La plus haute aspiration ») pour renforcer le respect des droits de l'homme. Il a aussi constaté que l'appui qu'il avait fourni ces quatre dernières années avait permis de mieux appréhender en quoi consistait l'assistance technique que le HCDH était le mieux placé pour offrir. Il a noté en particulier que son rôle de surveillance serait indispensable pour mieux faire connaître l'appel du Secrétaire général et y donner suite dans les années à venir.

14. Les membres – actuels et anciens – du Conseil d'administration ont convenu que la prolongation du plan de gestion organisationnel en 2022 et 2023 était une excellente occasion d'actualiser les priorités des divers volets du programme relatif aux droits de l'homme. Le plan actualisé resterait un document d'orientation solide pour le HCDH, notamment s'agissant de la gestion de la crise de la COVID-19 et des mesures d'après-crise adoptées pour « construire un avenir plus juste ». Le Conseil d'administration a rappelé l'importance des six piliers composant les plans de gestion organisationnels (responsabilité, participation, non-discrimination, développement, paix et sécurité) et du travail des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces piliers, ainsi que la souplesse permise par le plan de gestion opérationnel pendant toute la crise de la COVID-19, restaient indispensables pour fournir aux États de toutes les régions du monde le concours et l'appui dont ils avaient besoin en ces temps difficiles pour les droits de l'homme.

15. Les effets différenciés et disproportionnés qu'a eus la pandémie de COVID-19 d'un pays à l'autre et au sein des pays ont prouvé qu'il importait de disposer de systèmes solides de protection des droits de l'homme. Certains pays ont déjà commencé à bâtir un nouvel avenir, tandis que beaucoup d'autres sont encore aux prises avec la pandémie au quotidien. Partout, la pandémie a creusé les inégalités préexistantes. La prolongation du plan de gestion organisationnel permet de prendre en compte les droits de l'homme dans les divers programmes de secours et de relèvement et au moment de construire des sociétés plus résilientes. Cette prise en compte a été jugée judicieuse par bon nombre des partenaires que le Conseil d'administration a rencontrés. Les textes issus de l'EPU et les conclusions formulées par les autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme restent des points de départ de premier ordre, et l'accent mis sur les populations prioritaires contribue à ce que personne ne soit laissé de côté.

16. Faire passer la prévention au premier plan permet de continuer à prouver qu'en tenant compte des droits de l'homme, on peut détecter les premiers signes de détérioration de la situation sur le terrain et agir rapidement pour y mettre un terme. Le Conseil d'administration se félicite des mesures prises pour faire face à la multiplication des menaces contre les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier à une époque où le tissu social continue de se déliter. Il a constaté que grâce à son initiative *Surge* et à l'optimisation des efforts à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies que celle-ci avait permis sur le terrain, le HCDH avait fourni davantage de conseils spécialisés sur l'intégration des droits de l'homme dans les politiques et stratégies économiques. En fournissant un appui technique plus spécialisé, cette initiative a réellement permis de renforcer les capacités sur le terrain.

17. Le Conseil d'administration note avec une grande préoccupation que les restrictions imposées à l'exercice des droits de l'homme, notamment lorsqu'elles sont liées aux mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, portent un coup aux acquis démocratiques de ces trente dernières années. À cet égard, il souligne qu'il importe d'élargir le réseau mondial de promotion des droits de l'homme et de prouver qu'il est essentiel de développer les cadres juridiques et stratégiques, de garantir la liberté d'expression et de permettre à la société civile de contribuer pleinement aux plans de relèvement fondés sur les droits de l'homme.

18. Compte tenu de ses répercussions non seulement sur la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi sur l'érosion des droits civils et politiques et de certains acquis démocratiques concrets, la corruption doit continuer d'être prise en compte dans tous les programmes relatifs aux droits de l'homme. Le Conseil d'administration se félicite de l'attention portée à la corruption et aux obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable et à la réduction des inégalités qui lui sont imputables.

19. Le Conseil d'administration est impressionné par la manière dont le HCDH a réussi, grâce à son plan de gestion organisationnel prolongé, à multiplier les occasions d'échanger avec de nouveaux mouvements citoyens, celles-ci étant essentielles pour promouvoir la transformation des structures sociales, dans le contexte de la lutte contre le racisme par exemple. L'inclusion, dans le plan de gestion, des personnes d'ascendance africaine en tant que population prioritaire est donc bienvenue. Les enseignements tirés de la lutte contre la discrimination structurelle dont elles sont l'objet peuvent bénéficier à d'autres groupes victimes d'autres formes de discrimination.

20. Pendant toute cette période difficile, le HCDH a continué de prouver qu'il pouvait jouer un rôle directeur essentiel s'agissant d'aider les États à remédier aux effets dévastateurs de la pandémie et de tirer la sonnette d'alarme lorsque la protection et la promotion des droits de l'homme étaient mises à mal. De l'avis du Conseil d'administration, le plan de gestion organisationnel est un instrument clef pour aider les États à surmonter les graves périls qui menacent actuellement la dignité humaine, la justice et le progrès social et à offrir à leurs populations des conditions de vie meilleures, pleinement ancrées dans le respect des droits de l'homme. Ce dernier point est également indispensable pour combler les inégalités qui persistent et que la pandémie est venue aggraver.

B. Cinquante-troisième session

21. Conformément à sa pratique consistant à organiser chaque année l'une de ses deux sessions dans un pays où le HCDH a une présence sur le terrain ou dans lequel il travaille avec des partenaires clefs à l'appui de son programme général, le Conseil d'administration a tenu sa cinquante-troisième session à N'Djamena. C'était la première fois qu'il tenait une session dans la région du Sahel. Comme lors des précédentes visites dans d'autres bureaux de pays, l'objectif principal était d'observer sur place le rôle et la valeur ajoutée du HCDH sur le terrain, de mieux comprendre en quoi consistait l'assistance technique que celui-ci offrait et de donner des conseils sur les différentes situations dans la région du Sahel.

22. Le Conseil d'administration s'est tout particulièrement félicité d'avoir pu observer sur le terrain le difficile processus de transition politique au Tchad et prendre la mesure des possibilités inédites de changement que celui-ci pouvait offrir et de l'appui fourni par le bureau de pays du HCDH dans ce contexte. Il a aussi tenu des séances en ligne avec la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et la Haute-Commissaire adjointe.

23. La tenue de sa session au Tchad a offert au Conseil d'administration une excellente occasion d'observer directement en quoi consistait l'assistance technique que le HCDH pouvait proposer dans ces situations très difficiles, en particulier compte tenu des résultats de ses activités de suivi. Mettant à profit ses compétences techniques et ses contacts étroits avec les acteurs sur le terrain, le bureau de pays collecte des éléments factuels et des données fiables et vérifiées sur la situation des droits de l'homme et les difficultés connexes. Sur cette base, il élabore des mesures appropriées à l'intention des partenaires clefs et leur propose des programmes. Ce travail a en grande partie été rendu possible par le renforcement de la direction intervenu ces douze derniers mois au sein du bureau de pays au Tchad, qui a su saisir les possibilités offertes par la transition politique.

24. Le Conseil d'administration a notamment observé comment le HCDH aidait en pratique les partenaires nationaux à prendre en compte dans leurs activités tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels en dépit des difficultés considérables dans tous ces domaines. L'approche adoptée au Tchad prouve qu'il importe de tenir compte de tous ces droits, et de leur interdépendance, de manière stratégique et globale, à plus forte raison dans une situation politique complexe et changeante comme celle-là et dans un pays accablé par une grande pauvreté et de graves difficultés économiques et sociales. Le HCDH a pu mettre sur pied un programme entièrement adapté au contexte et nouer des partenariats clefs avec des institutions nationales, des groupes de la société civile et des entités du système des Nations Unies afin d'optimiser les résultats.

25. En dépit de sa création relativement récente et de sa taille limitée, le bureau de pays du HCDH au Tchad a réussi à gérer des situations clefs de manière durable, même en période d'incertitude. Il est manifestement parvenu à instaurer la confiance entre les institutions et les parties prenantes en fournissant de manière continue un appui technique de haut niveau et en choisissant stratégiquement ses priorités. Le Conseil d'administration a été impressionné par la profonde gratitude exprimée par tous les partenaires, qui apprécient grandement la contribution unique en son genre du HCDH. Avec tous ses défis, la transition est un moment charnière pour dialoguer et prendre davantage en considération les questions relatives aux droits de l'homme qui sont cruciales pour l'avenir du pays. Elle donne aux Tchadiens et aux Tchadiennes l'occasion de participer à la construction d'un nouvel avenir

pour le pays, fondé sur le respect et la protection tous leurs droits. Dans le contexte de cette transition assortie de délais, le HCDH est considéré comme un partenaire fiable et de premier plan par les différentes parties prenantes que le Conseil d'administration a rencontrées.

26. À toutes les réunions que le Conseil d'administration a tenues, des participants ont mentionné que le HCDH jouait un rôle essentiel auprès des États en les aidant à respecter leurs obligations en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Ils ont particulièrement insisté sur le fait que le HCDH était un espace de dialogue, de coopération et de recherche de solutions durables aux problèmes de longue date. Le Conseil d'administration recommande qu'en plus de l'appui au processus de transition que son bureau de pays apporte déjà, le HCDH noue d'autres partenariats avec des organisations de la société civile en général et des groupes de femmes en particulier.

27. Le Conseil d'administration a constaté avec une grande satisfaction que les activités du HCDH sur les sujets encore inexplorés n'étaient pas passées inaperçues. Le HCDH s'est en effet penché sur plusieurs questions nécessitant une attention accrue, par exemple celle de la corruption dans le contexte de l'exercice de tous les droits de l'homme et de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Conseil d'administration a rencontré le Ministre chargé de la réconciliation nationale et du dialogue, le Ministre de la sécurité publique et de l'immigration et des représentants de nombreuses autres autorités et organisations, parmi lesquelles le Ministère de la justice, la Commission nationale des droits de l'homme, des organisations de femmes et des organisations de la société civile, qui lui ont tous fait part de leur profonde reconnaissance envers le HCDH pour son rôle et l'appui fourni dans ce domaine, ainsi que de leurs attentes à cet égard.

28. L'appui apporté au programme tchadien dans le cadre de l'initiative Surge facilite l'adoption de nouvelles approches fondées sur les droits pour résoudre des problèmes et conflits de longue date, par exemple les problèmes que rencontrent et les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs et qui sont exacerbés par les changements climatiques. Le Conseil d'administration peut se prévaloir des premiers résultats de cette initiative et se réjouit que l'équipe de pays des Nations Unies ait fait part de son soutien à cette approche. Le Tchad n'est pas le seul pays du Sahel à faire face à ces difficultés et à avoir besoin de compétences et de mesures concrètes. Le Conseil d'administration a recommandé que le Fonds continue d'appuyer cette initiative afin de créer des capacités dans ce domaine. La question de la transition environnementale est au cœur de l'aggravation des conflits économiques et sociaux, en particulier de celui qui oppose les agriculteurs et les éleveurs, et doit occuper une plus grande place dans l'assistance que le HCDH apporte dans la région.

29. Tous les interlocuteurs du Conseil d'administration sont conscients de l'utilité d'une présence du HCDH dans un pays pour appréhender pleinement la situation, les difficultés et les possibilités sur le terrain. Grâce aux activités de suivi, de communication et de partage de l'information du HCDH et aux options judicieuses de coopération technique qu'il propose, les partenaires nationaux disposent d'informations impartiales qu'ils peuvent utiliser pour intervenir et agir rapidement, évaluer les effets de leurs plans d'action sur le terrain et remédier aux lacunes s'il y en a.

30. Les conseils que donne le HCDH, en particulier aux partenaires des Nations Unies, au sujet de l'application des recommandations issues de l'EPU (par exemple les orientations pratiques visant à tirer le meilleur parti de l'EPU), témoignent de l'importance de ces recommandations et des conclusions formulées par les autres mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme en tant que points de départ de l'aide fournie aux États membres pour s'acquitter de leurs engagements. L'appui que le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'EPU fournit au Ministère tchadien de la justice est essentiel pour accompagner les efforts déployés par le Gouvernement dans des domaines fondamentaux, tels que le renforcement du mécanisme national de prévention et l'adoption d'une loi relative aux défenseurs des droits de l'homme.

31. Les mesures prises par le Tchad pour intégrer les normes relatives aux droits de l'homme dans ses cadres normatifs et législatifs nationaux sont très appréciées. Il faudrait tirer parti de cet élan pour promouvoir et surveiller la bonne application des lois adoptées dans plusieurs domaines.

32. Dans le contexte tchadien, la corrélation entre les droits de l'homme, le développement et la paix et la sécurité est manifeste. Le coordonnateur résident et des représentants de plusieurs entités des Nations Unies actives dans le pays ont présenté au Conseil d'administration les possibilités qu'offrait la transition s'agissant notamment d'accorder une plus grande priorité aux droits de l'homme et de mener des travaux coordonnés sur le sujet sous l'égide du coordonnateur et du HCDH. Les questions fondamentales à traiter sont nombreuses : importance de la participation active et effective de tous les pans de la société, difficultés considérables associées à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable, rôle de la jeunesse, importance des réformes judiciaires et du renforcement des institutions, et difficultés liées à la corruption. Le Conseil d'administration a jugé encourageant le rôle moteur joué par le coordonnateur résident pour le Tchad, qui n'a pas reculé devant les difficultés existantes et a veillé à ce qu'elles soient bien prises en compte afin d'obtenir des résultats tangibles dans le domaine des droits de l'homme. Le Conseil d'administration se félicite que le HCDH soutienne la transition, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et avec un financement du Fonds pour la consolidation de la paix, et qu'il mette en œuvre un projet technique nouvellement approuvé visant à soutenir la création d'un observatoire de l'équité hommes-femmes, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le FNUAP.

33. La Haute-Commissaire a confirmé que le HCDH était résolu à continuer de renforcer l'appui fourni aux pays de la région du Sahel et les partenariats conclus avec eux, ainsi qu'à préserver les acquis durement obtenus en matière de démocratie et de droits de l'homme. Il est indispensable de protéger efficacement l'espace démocratique pour que les populations puissent exprimer leurs doléances et leurs espoirs, participer à un dialogue constructif et, partant, œuvrer à la résolution des nombreuses crises que traversent non seulement le Tchad, mais aussi d'autres pays de la région tels que le Burkina Faso, où le dernier bureau de pays du HCDH vient d'ouvrir. La pandémie de COVID-19 et la transition, comme celle au Tchad, peuvent simplement servir de catalyseurs, mais, dans de telles situations, il est plus que jamais essentiel d'obtenir des résultats pour garantir des progrès, une paix et un développement durables. Le dernier plan de gestion opérationnel pour 2022 et 2023 offre au HCDH la souplesse et les connexions nécessaires pour assister tous les États et partenaires de l'ONU de manière efficace. Le Conseil d'administration a affirmé qu'il fallait profiter de l'élan dans le pays et la région et que s'offraient aux Tchadiens et Tchadiennes des possibilités auparavant impensables. L'engagement en faveur de la transition politique et l'énergie qui y est associée devraient produire des résultats concrets reposant sur un large dialogue et des consultations inclusives et conduire à l'adoption d'un programme complet de développement qui permettra de jeter les bases de l'avenir.

34. Le Conseil d'administration est fermement convaincu que le HCDH, de par ses compétences, son expérience et sa capacité à répondre à des situations complexes, constitue le meilleur point de référence possible pour orienter l'action menée par les partenaires sur le terrain dans le domaine des droits de l'homme, y compris le système des Nations Unies. Au vu des résultats obtenus avec un bureau situé dans la capitale, on pourrait accroître considérablement l'assistance technique fournie et démultiplier les effets positifs sur les droits de l'homme en renforçant la présence du HCDH dans d'autres régions du pays. Les partenaires nationaux ont de nouveau affirmé qu'il importait que l'aide fournie par le bureau de pays ne se limite pas à la capitale. Le Conseil d'administration espère que l'augmentation des contributions financières au HCDH permettra d'affermir l'assise financière de sa présence au Tchad afin que l'équipe de pays puisse renforcer les capacités thématiques et opérationnelles nécessaires à l'exécution de son programme en cette période charnière.

35. Des représentants du système des Nations Unies et des partenaires nationaux ont souligné que le bureau de pays fournissait une assistance clef pour ce qui était d'analyser les problèmes de protection et d'appuyer les efforts de prévention de l'ONU sur le terrain. Le rôle fédérateur du HCDH et la confiance qu'il a su inspirer pouvaient aussi être décisifs

pour continuer de mettre en avant et de proposer, grâce à des conseils techniques, de nouvelles approches pour traiter les questions de la corruption et de ses liens avec la transition démocratique et l'accès aux services sociaux de base dans un contexte de développement aussi difficile. Ces questions, qui ont été soulevées lors de plusieurs réunions avec des ministres et d'autres responsables, ont été accueillies avec une ouverture d'esprit qu'il conviendrait d'exploiter.

36. Le Conseil d'administration a noté que, compte tenu des inégalités socioéconomiques criantes, tous les programmes, y compris ceux des entités des Nations Unies et de la communauté internationale, pourraient être étendus, en particulier pour couvrir les droits et perspectives des jeunes et des femmes dans les sphères politique, économique et sociale.

37. Il faudrait continuer d'appuyer politiquement et financièrement le rôle normatif essentiel du HCDH, qui consiste à fournir aux États de la région des conseils essentiels pour les aider à prendre en compte les droits de l'homme dans toutes leurs stratégies et leurs pratiques. C'est pourquoi le Conseil d'administration se félicite de l'intensification de l'assistance au Tchad et au Niger et de la nouvelle présence du HCDH au Burkina Faso. Il se félicite tout particulièrement que l'action du HCDH dans les domaines jugés prioritaires ces deux dernières années ait répondu aux attentes des pays hôtes. Ces domaines prioritaires ont été stratégiquement définis compte tenu des difficultés et des possibilités propres à chacun des pays en matière de promotion d'un changement fondé sur les droits de l'homme.

38. Le Conseil d'administration s'est intéressé en particulier à la manière dont le bureau du HCDH au Tchad encourageait la participation d'un grand nombre de parties prenantes aux différents mécanismes de défense des droits de l'homme, et appuyait le suivi de leurs travaux. Ainsi, par l'intermédiaire de son programme de renforcement des capacités et en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le HCDH a fourni une assistance technique aux autorités qui, en décembre 2021, ont soumis deux rapports initiaux. Il les a en particulier aidées à établir les rapports sur l'application des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Il salue les efforts déployés par le Tchad pour rattraper son retard concernant la présentation de rapports aux organes conventionnels.

39. Avec le soutien de l'initiative Surge, le bureau du HCDH au Tchad a mené une étude pilote sur les causes profondes du conflit entre agriculteurs et éleveurs et l'incidence de celui-ci sur l'exercice des droits de l'homme dans ces communautés socioprofessionnelles et culturelles, en se fondant pour ce faire sur le cadre juridique relatif au droit à l'alimentation et à d'autres droits connexes. En cours de finalisation au moment de la session du Conseil d'administration au Tchad, cette étude a notamment consisté en des entretiens individuels et en groupe avec des acteurs au cœur du conflit dans deux départements sélectionnés. Menée du point de vue des droits de l'homme, l'analyse devrait permettre de recenser les points de blocage actuels et de proposer des solutions durables aux autorités tchadiennes ainsi qu'un appui pour la mise en place de ces solutions, si elles sont adoptées. Ce sujet présente aussi un grand intérêt pour d'autres pays, et le recensement systématique et l'échange de bonnes pratiques entre les pays de la région, voire du monde, seront décisifs pour promouvoir la réalisation transversale des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

40. Le Conseil d'administration a profité de la tenue de sa session au Tchad pour se renseigner sur les activités du bureau régional concerné et sa coopération avec les pays de la région. Le représentant régional du HCDH rattaché au Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, aussi appelé bureau régional du HCDH pour l'Afrique centrale, et les chefs de division et de section ont discuté avec le Conseil d'administration de l'appui fourni par l'intermédiaire de la coopération technique. Dans le contexte des mesures prises pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19, le bureau régional a animé un débat organisé au Cameroun qui portait sur les thèmes suivants : l'incidence sur les droits de l'homme des politiques fiscales et autres adoptées pour pallier les effets de la pandémie de COVID-19 ; l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les plans de riposte et de relèvement ; les mesures prises pour ne laisser personne de côté, compte tenu des obligations mises à la charge des États par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'ils ont ratifiés. Les participants, parmi lesquels des représentants du Gouvernement, d'organisations de la société civile et de

groupes concernés, ont élaboré une feuille de route pour la prise en compte des droits de l'homme dans les plans de riposte à la COVID-19. Le Conseil d'administration a également été informé des activités menées par le HCDH et le Ministère camerounais de la justice pour renforcer la capacité des juges à appliquer les normes internationales afin de promouvoir l'équité des procès. Une série d'ateliers de formation ont été organisés à cette fin, et les formateurs ont souligné que l'action de la justice concernant les violations des droits de l'homme devait reposer sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

41. Autre grand objectif de la coopération technique, la création d'une institution nationale des droits de l'homme qui soit conforme aux normes internationales, ou le renforcement de celle-ci si elle existe déjà. Un atelier de renforcement des capacités organisé à Libreville a réuni des participants venus de toute la région qui se sont penchés sur le rôle et la responsabilité des acteurs nationaux (gouvernements, parlements, institutions nationales des droits de l'homme et organisations de la société civile) dans la création et le fonctionnement de ces institutions des droits de l'homme. Les participants ont été encouragés à mettre au point et à appliquer des plans détaillant les mesures à prendre pour créer ou renforcer ce type d'institutions. Après l'atelier, les États se sont engagés à ce que leur institution nationale des droits de l'homme soit conforme aux normes internationales. La Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ont expressément demandé au Centre de les aider à établir une commission qui réponde aux normes internationales.

42. À sa cinquante-troisième session, le Conseil d'administration a été informé de l'appui fourni par les conseillers pour les droits de l'homme, qui reste un point central de son programme. Il s'est entretenu avec le coordonnateur résident par intérim pour la Guinée équatoriale et le conseiller pour les droits de l'homme nouvellement arrivé et a pu en apprendre davantage sur la manière dont le conseiller utilise au mieux les compétences techniques du HCDH pour aider le coordonnateur résident et l'ensemble des agents du système des Nations Unies sur le terrain et leur livrer une analyse fiable de la situation en matière de droits de l'homme.

43. Le Conseil d'administration est satisfait de la manière dont le programme de services de conseil et d'assistance technique en matière de droits de l'homme est dirigé et administré. Le programme a atteint un nombre de bénéficiaires record, avec des coordonnateurs résidents et des équipes de pays actuellement déployés dans 54 pays. Le Conseil d'administration se félicite que les sources de financement (le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et le fonds d'affectation spéciale multidonateur) soient complémentaires et garantissent la viabilité et la prévisibilité de cette forme d'appui essentielle au système réformé des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de la stratégie actuelle d'intensification de l'action sur le terrain, le renforcement des capacités thématiques et programmatiques dans les bureaux régionaux devrait permettre de mieux aider les conseillers pour les droits de l'homme à s'acquitter de leurs fonctions.

III. Coopération technique

A. Coopération technique dans le domaine des droits de l'homme : éléments clefs d'une coopération technique efficace

44. Le Conseil d'administration constate avec satisfaction que le Conseil des droits de l'homme fait référence dans certaines de ses résolutions, la dernière en date étant la résolution 48/24, aux éléments visant à garantir l'efficacité des activités de coopération technique menées par le HCDH et par d'autres entités des Nations Unies. Lancés en 2012, ces éléments sont précisés un peu plus chaque année dans le rapport annuel qu'il soumet au Conseil des droits de l'homme.

45. L'objectif, avec ces éléments clefs et le recensement des bonnes pratiques, est d'encourager les États à demander l'aide technique du HCDH et à en tirer parti. En 2021, le Conseil d'administration et le HCDH ont continué à mieux faire connaître ces éléments, notamment dans le cadre de réunions-débats thématiques organisées pendant les sessions

du Conseil des droits de l'homme. Organisée le 12 juillet 2021, la réunion-débat annuelle sur la coopération technique et le renforcement des capacités portait sur un thème particulièrement opportun en ces temps de pandémie, à savoir « La coopération technique pour promouvoir le droit à l'éducation et assurer à tous une éducation équitable et inclusive de qualité et un apprentissage tout au long de la vie ». À cette occasion, les éléments ont été utilisés pour guider les débats et l'échange de bonnes pratiques entre les États.

46. M^{me} Sutherland-Addy, ancienne Présidente du Conseil d'administration, a pris la parole pendant la réunion-débat et insisté sur les véritables problèmes auxquels les jeunes et les enfants avaient été confrontés pendant la pandémie et qui auraient aussi un impact profond sur les générations futures. Elle a dit que dans le domaine de l'éducation, la prise en compte de la question de l'égalité des genres en matière d'accès, de décrochage et de réussite avait permis l'adoption de mesures novatrices. Ces trente dernières années avaient vu la reconnaissance progressive de la valeur intrinsèque de l'éducation, traditionnelle ou professionnalisante, en tant que droit humain et en tant que vecteur d'autonomisation des femmes et des filles. Il était admis que le bon type d'éducation se traduisait directement par des résultats positifs mesurables et donnait aux femmes et aux filles les moyens de connaître leurs droits humains et de les revendiquer. L'élaboration des politiques d'éducation n'avait pas non plus échappé à la question du genre, et il était donc dramatique que la pandémie de COVID-19 menace de tirer un trait sur trente ans d'acquis, des millions d'adolescentes n'ayant pas pu retourner à l'école, car elles étaient tombées enceintes pendant la période de fermeture. Le basculement inévitable dans la précarité risquait de concerner plus d'une génération d'élèves. Il importait donc d'adopter une approche multidimensionnelle pour continuer de renforcer la participation et l'autonomisation des femmes et des filles. Le Conseil d'administration a jugé que le thème choisi pour la réunion-débat annuelle de 2022, à savoir « La coopération technique aux fins de la participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions et à la vie publique et de l'élimination de la violence, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles », était particulièrement opportun. Il a dit espérer que l'échange d'expériences et de pratiques dans le cadre de la coopération technique stimulerait l'élargissement des travaux menés dans ce domaine très important.

47. Avec la pandémie, le renforcement de la protection des droits de l'homme, qui est au cœur des débats sur le relèvement et la reconstruction, a pris de l'importance. Avec ses six piliers thématiques et « domaines d'évolution » connexes sur lesquels reposent les efforts déployés par le HCDH à l'échelle mondiale pour faire progresser l'exercice par tous de l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, le plan de gestion organisationnel élargi et actualisé pour 2022 et 2023 est l'occasion de continuer à promouvoir, grâce à des services élargis de coopération technique et de conseil, les transformations que les États cherchent à opérer. Il recalibre et reconduit des domaines de travail et en introduit de nouveaux afin d'intensifier l'action du HCDH, crée immédiatement des possibilités et des enjeux et continue de promouvoir la mise en place de partenariats plus solides.

48. Le Conseil d'administration s'est joint aux nombreux cris d'alarme lancés ces deux dernières années concernant les effets dévastateurs de la pandémie sur les droits de l'homme et le niveau des inégalités. Comme le Conseil l'avait constaté dans son rapport précédent³, les inégalités ont continué de se creuser, avec des carences plus importantes dans la prestation de services publics, ce qui a rendu plus visible l'incidence de la corruption sur la promotion et la protection de tous les droits, en particulier les droits des personnes les plus délaissées et marginalisées. Dans les derniers rapports des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, notamment des organes conventionnels et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, et les derniers textes issus de l'EPU figuraient des recommandations précises, d'une importance capitale et susceptibles de provoquer les transformations nécessaires. Les programmes de coopération technique doivent avant tout tenir compte de l'universalité et de l'indivisibilité de tous les droits de l'homme – civils, politiques, économiques, culturels et sociaux – et intégrer des éléments relatifs à la protection et à la promotion de ces droits. Le plan de gestion organisationnel pour 2022 et 2023 donne au HCDH davantage d'occasions

³ Voir [A/HRC/46/70](#).

de collaborer avec les États dans la lutte contre les inégalités et de les aider à s'acquitter des engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'initiative Notre programme commun et de l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur des droits de l'homme.

49. Pour le Conseil d'administration, il est essentiel que le système des Nations et le HCDH investissent davantage dans la collecte et l'analyse de données afin de mieux soutenir la prise de décisions, l'élaboration, l'analyse et l'évaluation des politiques publiques et les activités de sensibilisation. À cet égard, la vision du Secrétaire général, telle qu'elle ressort de ses derniers documents d'orientation, est la suivante : faire de l'ONU une organisation dans laquelle les données sont au cœur de toutes les stratégies, conduisent à l'innovation, sont prises en compte par toutes ses entités et permettent d'obtenir des résultats optimaux pour l'Organisation, les populations et la planète. C'est pourquoi le Conseil d'administration salue les efforts déployés par le HCDH pour améliorer la manière dont il gère l'information et, en particulier, l'accent qu'il a mis sur l'expansion et le renforcement des données dans son plan de gestion organisationnel pour 2022 et 2023.

50. Les programmes de coopération technique devraient être formulés et exécutés avec la participation la plus large possible de toutes les composantes de la société. Les décisions stratégiques et programmatiques qui ne tiennent pas compte des opinions, de la situation et des droits des populations, en particulier de celles laissées de côté, ne sont pas durables. Comme l'a dit la Haute-Commissaire aux droits de l'homme dans sa déclaration d'ouverture de la quarante-sixième session du Conseil des droits de l'homme, la pandémie a exposé au grand jour la sombre réalité de la discrimination et des inégalités, qui était largement ignorée par de nombreux responsables partout dans le monde. Sans processus effectif de participation, dont l'importance et l'utilité ne sont plus à prouver, toute avancée obtenue grâce à la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme peut être remise en question. Les services de coopération technique et de conseil devraient continuer de promouvoir et de protéger la participation et l'espace civique. Le Conseil d'administration note d'ailleurs avec une grande satisfaction que ces deux points sont en bonne place dans le plan de gestion organisationnel pour 2022 et 2023, en particulier dans les travaux du HCDH relatifs aux inégalités, à la corruption, à la discrimination et à l'espace numérique. Le plan est également susceptible d'atténuer les griefs, de prévenir les conflits et d'éliminer l'impunité.

51. Grâce à l'actualisation de ses priorités, le HCDH pourra continuer de renforcer les capacités des entités des Nations Unies et leur permettre de développer ensemble leurs activités, l'objectif étant de garantir la prise en compte des droits de l'homme dans les programmes et d'appuyer les efforts nationaux de manière coordonnée.

B. Mesurer les résultats de la coopération technique et des interventions du Haut-Commissariat

52. Pendant la session qu'il a tenue au Tchad, le Conseil d'administration a noté avec satisfaction que le système de suivi des résultats du HCDH conservait tout son intérêt et permettait, en temps utile, de planifier, de suivre et d'évaluer l'application des programmes. Il a noté en particulier que ce système donnait au HCDH davantage de possibilités d'optimiser les activités de ses diverses composantes, en réunissant tous les outils et toutes les contributions possibles des entités de planification. Il a encouragé le HCDH à continuer d'utiliser ce système pour analyser les données liées aux programmes et échanger les bonnes pratiques, les idées et les enseignements tirés entre ses différentes présences dans le monde.

IV. Situation financière et donateurs

53. À ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions, le Conseil d'administration a été informé de la situation financière générale du Fonds de contributions volontaires. Il a examiné et analysé l'état d'exécution du plan de travail du Fonds pour 2021 et a approuvé les plans pour 2022. L'analyse des tendances du financement entre 2008 et 2021 (voir annexe I) a fait apparaître une augmentation en 2021. Cette augmentation, qui suit la tendance constatée depuis 2019, est la conséquence positive de la vision stratégique adoptée par le HCDH et de sa capacité accrue à faire connaître les résultats déterminants qu'il a obtenus en aidant les

États. Le Conseil d'administration s'est une fois de plus félicité de l'augmentation des ressources financières, celles-ci étant indispensables pour continuer de répondre aux demandes d'appui toujours plus nombreuses. Il a de nouveau insisté sur l'importance des contributions non préaffectées, qui offrent au HCDH la souplesse et la prévisibilité dont il a besoin pour répondre sur le terrain aux demandes et besoins relatifs aux droits de l'homme.

54. Au 31 décembre 2021, les dépenses totales du Fonds s'élevaient à 21 947 415 dollars des États-Unis, pour un plan de dépenses prédéfini estimé à 27 171 453 dollars. L'étoffement du plan de dépenses pour 2021 est dû à la hausse des contributions volontaires versées au HCDH en 2021, qui tient en particulier à l'augmentation du nombre des conseillers pour les droits de l'homme déployés au titre de la stratégie engagée en 2012 par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à l'augmentation des contributions des États aux travaux de coopération technique du HCDH. Au 31 décembre, le Fonds avait reçu au total 22 706 350 dollars de contributions, qui sont venus s'ajouter au solde de 2020 et ont permis d'améliorer la prévisibilité des ressources et la stabilité des programmes, ce que le Conseil d'administration appelait de ses vœux. Le solde entre les contributions reçues et les dépenses réalisées au 31 décembre 2021 s'expliquait, comme en 2020, par le versement tardif des contributions, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur un certain nombre d'activités planifiées et la nécessité de garantir un niveau adéquat de réserves pour assurer la continuité des travaux en 2022. Le Fonds a suivi la même tendance que les années précédentes en ce qui concerne ses réserves (conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, les fonds d'affectation spéciale doivent veiller à disposer d'une réserve correspondant à 15 % des dépenses prévues). Les sommes reçues ayant augmenté, le Conseil d'administration a pu proposer des fonds pour soutenir, par exemple, l'action des bureaux de pays au Tchad et au Niger, l'ouverture du tout nouveau bureau au Burkina Faso et les travaux relatifs aux inégalités. Le Conseil d'administration engage de nouveau les États à accroître leurs contributions à l'appui du travail de coopération technique du HCDH de façon générale et à ne pas préaffecter ces contributions à des projets précis, afin de garantir la souplesse voulue pour permettre une couverture adéquate des programmes dans toutes les régions.

55. Le Fonds de contributions volontaires a fourni des ressources à des programmes de coopération technique destinés à établir des cadres nationaux solides de protection des droits de l'homme dans 64 régions, pays et territoires (contre 53 en 2020), par l'intermédiaire de 54 conseillers pour les droits de l'homme et projets d'intégration des droits de l'homme en Argentine, au Bangladesh, à la Barbade, au Bélarus, au Belize, en Bolivie, en Bosnie-Herzégovine, au Brésil, au Burkina Faso, au Burundi, au Congo, au Costa Rica, en El Salvador, en Équateur, en Eswatini, en Fédération de Russie, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale, au Guyana, en Jamaïque, en Jordanie, au Kazakhstan, au Kenya, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, en Malaisie, aux Maldives, en Mongolie, au Monténégro, au Népal, au Niger, au Nigéria, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Paraguay, au Pérou, aux Philippines, en République de Macédoine du Nord, en République de Moldova, en République dominicaine, au Rwanda, à Samoa, en Serbie, en Sierra Leone, à Sri Lanka, au Suriname, au Tadjikistan, au Timor-Leste, à Trinité-et-Tobago, en Uruguay, en Zambie et au Zimbabwe, ainsi que dans la région du Caucase du Sud (Géorgie) ; de six composantes droits de l'homme de missions de maintien de la paix en Afghanistan, en Haïti, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie et au Soudan (Darfour) ; et de quatre bureaux de pays et bureaux autonomes, dans l'État de Palestine, en Mauritanie, au Mexique et au Tchad.

56. Le Fonds de contributions volontaires a permis que les compétences nationales en matière de droits de l'homme continuent de se développer, grâce notamment au déploiement de conseillers pour les droits de l'homme dans le cadre interinstitutionnel du Groupe des Nations Unies pour le développement et en réponse à une demande accrue de présences du HCDH dans les pays. Le HCDH a continué d'aider les pays à incorporer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans leurs lois, politiques publiques et pratiques internes. Durant l'année écoulée, il a accordé une attention particulière aux effets de la crise sanitaire mondiale sur les droits de l'homme et à l'appui aux politiques et pratiques visant à lutter contre les conséquences de la pandémie et l'accroissement des inégalités en particulier. Il a aussi intensifié son appui concernant le suivi des recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans le contexte du troisième cycle de l'EPU.

57. Sur fond de crise sanitaire mondiale et de difficultés pour atteindre les objectifs de développement durable, les États ont continué de solliciter l'aide du HCDH et ses services de conseil technique en vue d'exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Certains programmes financés par le Fonds ont bénéficié de la capacité technique renforcée que le HCDH a déployée dans le cadre de son initiative Surge ; en 2022, le Fonds augmentera son soutien financier dans ce domaine. Grâce au Fonds de contributions volontaires, le HCDH a également contribué à la mise en place de structures, d'institutions (des droits de l'homme par exemple) et de capacités nationales destinées à assurer le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme, ou au renforcement de celles qui existaient déjà. Ainsi, la Commission mauritanienne des droits de l'homme a été accréditée en tant qu'institution pleinement conforme aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). On trouvera, aux annexes II à IV du présent rapport, des renseignements détaillés sur le plan de dépenses du Fonds de contributions volontaires et sur sa situation financière en 2021, ainsi que la liste des donateurs et des contributeurs.

58. En dépit de la situation difficile, le Conseil d'administration a continué de coopérer en 2021, dans le cadre de ses sessions en ligne et en présentiel, avec le Service de la communication externe du HCDH afin d'optimiser les possibilités de mieux faire connaître les résultats obtenus grâce à l'assistance technique offerte par le HCDH. Les activités de communication telles que celles organisées pendant sa session au Tchad sont un bon moyen pour le Conseil d'administration de faire connaître son point de vue et ses observations et de discuter avec les partenaires afin d'élargir la base des donateurs et de soutenir les activités menées dans la région en particulier. Les constatations et les suggestions du Conseil d'administration concernant la coopération technique avec le HCDH suscitent un intérêt croissant sur le terrain, et les membres du Conseil sont de plus en plus fréquemment invités à faire part de leurs expériences et de leur opinion concernant les enseignements tirés dans les différentes régions.

V. Principales conclusions et recommandations

59. **La pandémie de COVID-19 a indéniablement entraîné dans son sillage une aggravation des inégalités qui vient remettre sérieusement en question les avancées et progrès réalisés. Le Conseil d'administration tient à souligner sans ambiguïté qu'il est nécessaire d'unir les forces et d'investir véritablement en vue d'opérer les transformations requises pour mettre un terme aux inégalités. Les effets disproportionnés de la pandémie sur les groupes les plus défavorisés continueront d'empêcher d'atteindre les objectifs de stabilité et de prospérité pour tous. La crise et ses conséquences sur les ressources ont aussi mis en lumière l'effet d'érosion que certains problèmes majeurs, tels que la corruption, ont sur la démocratie, la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et, partant, sur l'exercice des droits fondamentaux, notamment ceux relatifs à la santé et l'éducation.**

60. **Lancée par le Secrétaire général, l'initiative Notre programme commun est opportune et bienvenue. Il s'agit d'un outil orienté vers l'action conçu pour faire une différence réelle dans la vie des personnes, ce qui est cruellement nécessaire en cette période de relèvement postpandémie. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la pandémie a mis en évidence les problèmes liés aux droits de l'homme et accentué les profondes fragilités et inégalités existantes. Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable sont au cœur du programme commun. La coopération technique dans le domaine des droits de l'homme est un moyen clef de protéger les droits de l'homme et d'empêcher qu'ils soient bafoués, en particulier dans le cas des personnes les plus défavorisées. Le Conseil d'administration souligne qu'il est urgent, compte tenu des lacunes et retards causés par la pandémie, de saisir les occasions de faire progresser l'établissement – nécessaire – d'un nouveau contrat social fondé sur une vision globale des droits de l'homme.**

61. **Le Conseil d'administration a beaucoup appris de sa visite au bureau de pays du HCDH au Tchad et de ses entretiens avec les autorités tchadiennes et les partenaires. Les raisons pour lesquelles il est indispensable de continuer à aider non seulement le**

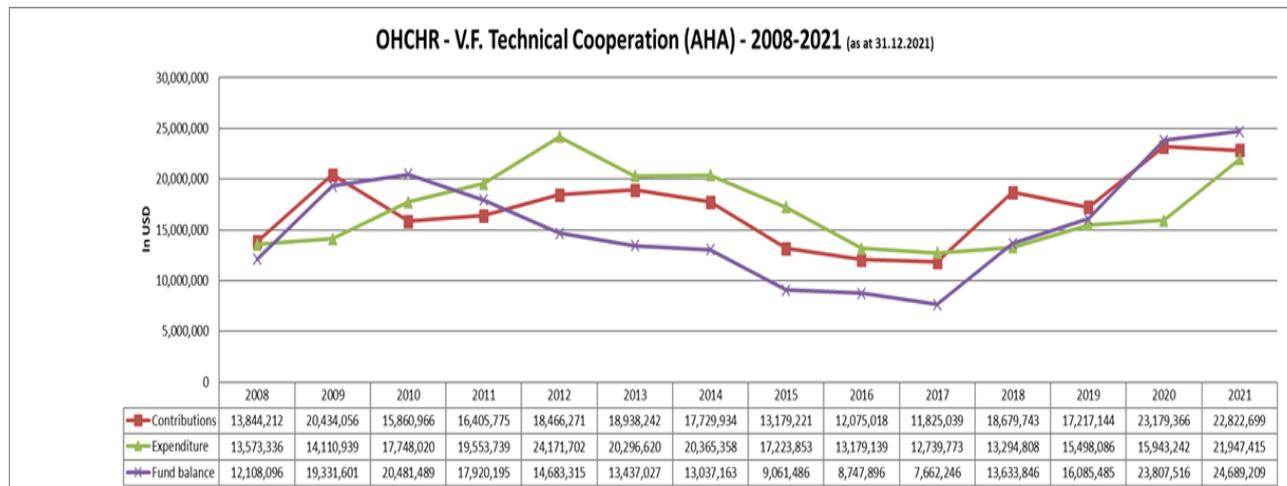
Tchad, mais tous les pays de la région du Sahel, grâce à des programmes efficaces sont multiples : l'extrême pauvreté, attestée par les données et les faits ; le manque de fonds permettant de répondre aux besoins humanitaires de plus de cinq millions de personnes (dont un nombre croissant de réfugiés) ; les interventions humanitaires nécessaires pour lutter contre la malnutrition infantile ; les effets des changements climatiques et de la transition environnementale, notamment sur les économies, les moyens de subsistance et l'agriculture ; l'insécurité ; la situation concernant les droits des femmes et les obstacles à la participation de celles-ci à la prise de décisions ; le manque de possibilités en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi décent pour de nombreux jeunes, hommes comme femmes. Le Conseil d'administration tient à rendre hommage aux membres du personnel du HCDH pour leur détermination, leur professionnalisme et leur enthousiasme toujours intact, en dépit des conditions difficiles ; c'est grâce à leurs efforts continus que le HCDH reste un partenaire fiable en ce moment charnière pour la démocratie et le développement.

62. Le Conseil d'administration constate avec satisfaction que le Conseil des droits de l'homme et les États reconnaissent l'utilité de ses contributions. En outre, il juge encourageante l'augmentation du nombre d'États qui demandent l'appui du HCDH sur place, en particulier au vu de l'ouverture du nouveau bureau de pays au Burkina Faso et des demandes les plus récentes des équipes de pays concernant l'envoi de conseillers pour les droits de l'homme au Congo, en Gambie, au Kazakhstan, au Samoa et au Tadjikistan. L'assistance technique à la réalisation des droits de l'homme est plus utile que jamais, les pays commençant à prendre des mesures de relèvement postpandémie et à réinvestir en vue de l'application du Programme 2030, en particulier le volet relatif aux objectifs de développement durable. La période considérée a mis en lumière l'importance cruciale de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'homme partout dans le monde. Le Conseil d'administration réaffirme qu'il est impossible de jouir pleinement de certains de ces droits sans que les autres soient aussi réalisés, et qu'il est essentiel d'investir dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

63. Le Conseil d'administration se félicite de l'augmentation des contributions obtenues en 2021 au titre des divers mécanismes financiers administrés par le HCDH, dont les Fonds de contributions volontaires. Il souligne une fois encore combien il importe que les ressources soient durables, prévisibles et puissent être utilisées avec souplesse, tout en insistant sur la nécessité d'élargir la base de financement du HCDH afin qu'elle offre la flexibilité et l'adaptabilité nécessaires pour couvrir l'ensemble du programme du HCDH. Il tient en outre à remercier les donateurs qui ont augmenté leur contribution au Fonds en ces temps difficiles, en particulier les donateurs qui ont pris des engagements pluriannuels. En 2022, le Fonds renforcera l'appui qu'il fournit au réseau de bureaux régionaux du HCDH afin de leur permettre d'améliorer leurs activités de coopération technique. Les bureaux régionaux du HCDH jouent un rôle essentiel en fournissant des services de coopération technique et de conseil et en s'appuyant sur les résultats de leurs analyses pour mieux comprendre les situations, difficultés et possibilités en matière de droits de l'homme.

Annexe I

Contributions to the United Nations Voluntary Fund for Technical Cooperation in the Field of Human Rights and expenditure trends (2008–2021)



Annexe II

United Nations Voluntary Fund for Technical Cooperation in the Field of Human Rights: cost plan for 2021



Voluntary Fund for Technical Cooperation (AHA)- Preliminary Financial Report 31.12.2021

Ver.04/11/2021

Project Number	Field Operations & Technical Cooperation Division	Approved Cost Plans 2021				Expenditure USD at 31.12.2021
		Staff costs (CP 2021)	Activities (CP 2021)	PSC (CP 2021)	Total USD	
	(a) HR Advisers/HR Mainstreaming (54 countries):					
	Europe and Central Asia (9 countries):					
SB-009371.05	- Belarus (closed on 30.06.2021) */	134,400	-	9,408	143,808	143,698
SB-010245	- Belarus - National Action Plan (closed on 30.06.2021)	49,186	288,907	43,952	382,045	120,956
SB-009371.29	- Bosnia and Herzegovina */	251,357	25,000	19,345	295,702	196,877
SB-009371.58	- Kazakhstan */ (new-under recruitment)	-	-	-	-	-
SB-009371.22	- Macedonia */	69,888	19,720	6,273	95,881	78,755
SB-002068	- Moldova	139,267	136,405	35,837	311,509	284,651
SB-009371.15	- Moldova */	182,557	25,000	14,529	222,086	228,315
SB-009371.14	- Montenegro */	168,908	22,000	13,364	204,272	204,055
SB-002067	- Russian Federation	244,435	411,220	85,235	740,890	707,785
SB-009371.27	- Southern Caucasus, Georgia */	198,944	74,493	19,141	292,578	284,165
SB-002065	- Southern Caucasus, Georgia & Azerbaijan	215,633	230,720	58,026	504,379	412,026
SB-009371.23	- Serbia */	89,915	-	6,294	96,209	93,984
SB-002365	- Serbia	148,116	95,450	31,664	275,230	243,134
SB-009371.59	- Tajikistan */ (new-under recruitment)	-	-	-	-	-
	Africa (18 countries):					
SB-009371.18	- Burkina Faso */	479,176	28,000	35,502	542,678	386,556
SB-016967	- Burundi	435,356	326,904	99,094	861,354	575,107
SB-009371.26	- Burundi */ (July-December)	137,800	10,000	10,346	158,146	139,321
SB-009371.57	- Congo-Brazzaville */ (new-under recruitment)	-	-	-	-	-
SB-009371.51	- Equatorial Guinea */ (July-December)	155,036	25,000	12,602	192,638	176,298
SB-009371.49	- Eswatini */ (October-December)	70,603	25,000	6,692	102,295	8,823
SB-009371.52	- Gambia */ (recruitment foreseen in December)	49,000	-	3,430	52,430	-
SB-009371.30	- Guinea Bissau */ (July-December)	162,481	10,000	12,075	184,556	184,196
SB-002063	- Kenya	378,357	384,128	99,123	861,608	789,922
SB-009371.25	- Kenya */	251,045	10,000	18,273	279,318	273,855
SB-017703	- Kenya un Women GBV Survivors Access to Justice	58,838	97,839	10,967	167,644	149,040
SB-009371.21	- Lesotho */	315,596	31,696	24,310	371,602	376,842
SB-009373.04	- Malawi */	242,717	10,000	17,690	270,407	222,781
SB-002066	- Niger	298,967	302,590	78,202	679,759	676,776
SB-009734.01	- Nigeria	288,796	34,000	22,596	345,392	301,623
SB-002077	- Madagascar	41,728	177,806	28,539	248,073	28,622
SB-009371.09	- Madagascar */	289,316	10,000	20,952	320,268	318,803
SB-009371.53	- Mozambique */ (recruitment foreseen in December)	51,700	-	3,619	55,319	4,273
SB-002085	- Rwanda	84,531	131,890	28,135	244,556	211,779
SB-009371.10	- Rwanda */	285,468	10,000	20,683	316,151	272,298
SB-009371.50	- Sierra Leone */ (recruitment foreseen in December)	53,000	-	3,710	56,710	7,218
SB-009371.48	- Zambia */ (July-December)	144,083	25,000	11,836	180,919	187,491
SB-009371.02	- Zimbabwe */	214,704	10,000	15,729	240,433	235,202
	MENA (2 countries):					
SB-009371.56	- Bahrain */ (new-under recruitment)	-	-	-	-	-
SB-009371.04	- Jordan */	250,213	25,000	19,265	294,478	265,787
	Americas (15 countries):					
SB-009371.37	- Argentina */	82,800	25,000	7,840	115,640	101,318
SB-009371.34	- Barbados */ (recruitment foreseen in December)	9,800	-	686	10,486	-
SB-009371.41	- Belize */	67,000	31,000	6,860	104,860	100,437
SB-009371.44	- Bolivia */	122,400	25,000	10,318	157,718	123,468
SB-009371.35	- Brazil */	125,500	25,000	10,535	161,035	133,662
SB-009371.20	- Costa Rica */	175,592	54,123	16,080	245,795	235,449
SB-009371.28	- Dominican Republic */	204,039	51,943	17,919	273,901	241,836
SB-009371.39	- Ecuador */	93,100	25,000	8,267	126,367	124,971
SB-009371.42	- Guyana */	67,200	25,000	6,454	98,654	77,568
SB-009734.02	- Jamaica */	281,828	25,000	21,478	328,306	327,889
SB-002072	- Paraguay	107,966	21,260	16,799	146,025	138,663
SB-009371.43	- Paraguay */	76,800	25,000	7,126	108,926	104,459
SB-009371.36	- Peru */	96,000	25,000	8,470	129,470	121,465
SB-009371.55	- Suriname */ (recruitment foreseen in November)	12,000	-	840	12,840	12,799
SB-009371.40	- Trinidad & Tobago */	130,800	25,000	10,906	166,706	130,105
SB-009371.38	- Uruguay */	87,020	120,296	14,512	221,828	220,693
	Asia & Pacific region (11 countries):					
SB-009371.03	- Bangladesh */	362,134	25,050	27,103	414,287	325,692
SB-016966	- Maldives	60,052	10,000	9,107	79,159	43,580
SB-009371.12	- Maldives */	276,056	25,120	21,082	322,258	96,377
SB-009371.19	- Malaysia */	200,194	25,000	15,764	240,958	279,432
SB-009371.33	- Mongolia */	51,676	10,000	4,317	65,993	66,267
SB-009371.11	- Myanmar */ (July-December)	125,844	10,000	9,509	145,353	148,285
SB-009371.46	- Nepal */	60,772	25,116	6,012	91,900	67,259
SB-002064	- Papua New Guinea	161,650	204,530	47,603	413,783	248,121
SB-009371.08	- Papua New Guinea */ (July-December)	133,393	10,000	10,038	153,431	145,150
SB-007555	- Philippines	119,908	9,500	16,823	146,231	78,712
SB-009371.47	- Philippines */ (July-December)	168,812	25,000	13,567	207,379	219,641
SB-009371.60	- Samoa */ (new-under recruitment)	-	-	-	-	-
SB-002083	- Sri Lanka	179,015	148,300	42,551	369,866	181,072
SB-009371.24	- Sri Lanka */	223,278	-	15,629	238,907	242,097
SB-009371.07	- Timor Leste */	218,386	-	15,287	233,673	252,715
SB-002099	- Timor Leste	127,830	109,220	30,817	267,867	197,634
SB-009371.31	- Support to HRAs - HQ cost recovery */	250,000	-	17,500	267,500	207,685
	60% Total HRA costs to be covered by MPTF-UNDP	8,239,124	1,067,557	651,763	9,958,444	8,696,932
	40% Total HRA costs to be covered by OHCHR	2,850,835	3,086,669	762,474	6,699,978	5,087,580
	Sub-total HR Advisers:	11,089,959	4,154,226	1,414,237	16,658,422	13,784,512
	(b) Human Rights Components of UN Peace Missions (6)					
SB-006018	- Afghanistan (UNAMA)	-	260,565	33,873	294,438	143,668
SB-007195	- Central African Republic (MINUSCA)	-	70,000	9,100	79,100	39,813
SB-002088	- Haiti (BINUH)	727,492	28,300	98,253	854,045	706,367
SB-002092	- Libya	-	134,500	17,485	151,985	114,587
SB-007199	- Somalia (UNSOM)	65,214	351,310	54,148	470,672	308,082
SB-007197	- Sudan Darfur (UNAMID) (under operational closing)	-	50,070	6,509	56,579	(30,480)
	Sub-total Peace Missions:	792,706	894,745	219,368	1,906,819	1,282,038
	(c) Country/Standalone Offices (4)					
SB-002089	- Chad	1,065,596	362,452	185,646	1,613,694	1,319,121
SB-002069	- Mauritania	790,790	719,391	196,323	1,706,504	1,554,854
SB-013558	- Mexico (National Law on Disappearances / MacArthur F.)	-	26,274	3,416	29,690	64,711
SB-002059	- Mexico	1,728,546	382,185	274,395	2,385,126	2,153,810
SB-016232.01	- State of Palestine	1,627,837	415,481	265,631	2,308,949	1,479,988
SB-016232.02	- State of Palestine (Protect & Advance Human Rights in oPt)	398,645	98,870	64,677	562,192	491,837
	Sub-total Country/Standalone Offices:	5,611,414	2,004,653	990,088	8,606,155	7,064,321
	<i>Accounting adjustments related to closed projects</i>					(183,450)
	Total (including programme support costs)	17,494,079	7,053,624	2,623,693	27,171,396	21,947,415
	<i>PSC = 13% for projects funded by donors voluntary contributions;</i>					
	<i>PSC = 7% for projects funded by MPTF-UNDP.</i>					
				27,171,396		81%
<i>Footnotes:</i>	*/ Funding from MPTF-UNDP					
	**/ Negative figure resulting from adjustments to prior year commitments/expenditure					

Annexe III

Financial status of the United Nations Voluntary Fund for Technical Cooperation in the Field of Human Rights (2021)

			PSMS/FBS/Reporting Trust Fund: AHA Prepared on: 31/01/2022
United Nations Voluntary Fund for Technical Cooperation (AHA) Preliminary Financial report of Income and Expenditure for the period 01 January - 31 December 2021			
<u>I - Income</u> <u>Contributions received for the VFTC in 2021</u> - Voluntary Contributions received for 2021 - Earmarked to the VFTC - Voluntary Contributions received for 2021 - Earmarked to specific projects - UNDP contributions received for 2021 - Earmarked to specific projects - UN-Agencies - Contributions received for 2021 (UN-Women/UNFPA/UNHCR) - Gain/(loss) on exchange (on contributions 2021) - Gain/(loss) on exchange (on prior year pledges paid)			Total Income USD 8,998,634.74 4,861,102.55 - 312,807.49 (152,518.43) 7,469.76
<u>MPTF contributions received for the HRAs under VFTC in 2021</u> - MPTF contributions received for 2021 - Earmarked to specific HRAs projects			8,686,066.00
<u>Pledges received for 2021</u> - Voluntary Contributions - earmarked to the VFTC - Voluntary Contributions earmarked to specific projects Interest and miscellaneous income			- unpaid 109,137.62 26,407.53
Total Income (I)			22,849,107.26
<u>II - Expenditure */</u> <u>Category</u>	<u>Commitments</u>	<u>Actuals</u>	Total Expenditure USD
CL010 - Staff costs	509,690.66	14,541,688.55	15,051,379.21
CL010 - Other Personnel costs (consultants' fees)	(13,849.20) **/	404,031.07	390,181.87
CL160 - Travel of Staff & Consultants	66,732.38	279,168.38	345,900.76
CL160 - Travel of Representatives/Participants to seminars	109,360.52	246,686.73	356,047.25
CL120 - Contractual Services	170,789.28	402,515.28	573,304.56
CL125 - General Operating & Other Direct Costs (including meeting facilitation services)	465,106.06	2,179,369.89	2,644,475.95
CL130 - Supplies, Commodities & Materials	131.94	35,155.67	35,287.61
CL135 - Equipment, Vehicle & Furniture	(88,640.04) **/	260,407.99	171,767.95
CL140 - Transfers and Grants to Implementing Partners (>\$50,000)	(299,408.03) **/	561,738.49	262,330.46
CL145 - Grants out (<\$50,000) & Fellowships	24,009.26	7,300.88	31,310.14
CL155 - Programme Support (Indirect) Costs	n/a	2,085,429.05	2,085,429.05
Total Expenditure (II)	943,922.83	21,003,491.98	21,947,414.81
*/ Actual disbursements and firm commitments - **/ Adjustments of prior year commitments			
Net excess/(shortfall) of income over expenditure (I-II)			901,692.45
<u>III - Opening balance</u>			
Opening balance (01.01.2021) with unpaid pledge prior period			23,807,516.09
<u>IV - Other adjustments</u>			
Accounting adjustments - (Prior period / closed projects)			-
Refunds to donors / Write-off			(19,999.40)
Outstanding contributions receivable (prior period 2018/2020)			(150,000.00)
Outstanding contributions receivable (for 2021)			(109,137.62)
Available Funds Balance (I+III+IV-II) without pledges			24,430,071.52
Available Funds Balance (I+III+IV-II) with pledges			24,689,209.14
<i>Contributions and pledges received to the Voluntary Fund for Technical Assistance (AHA) are managed as pooled funding to cover the activities, and financial transactions are recorded on an accruals basis. Contributions are used on a first in first out (FIFO) basis, thus any unspent contributions balance at the end of a calendar year normally relates to the last contributions received, or to donors' voluntary contributions who normally have not put in writing a specific implementation end date, nor have objected to funds carried forward to subsequent years to cover the trust fund on going activities.</i>			

Annexe IV

Donors and contributors (2021)

 Voluntary Fund for Technical Cooperation (AHA) - Contributions in 2021 						
Donor	Pledge 2021 USD\$	Paid USD\$	Gain/(loss) on exchange	Unpaid pledge USD\$	Unpaid pledge previous years USD\$	Project Title
Australia	258,684.41	269,266.21	10,581.80	0.00	0.00	Joint Programme on Human Rights in Philippines
Australia	157,030.69	155,580.05	-1,450.64	0.00	0.00	HRA in Papua New Guinea
Australia	157,030.69	155,580.05	-1,450.64	0.00	0.00	HRA in Timor Leste
Australia	185,581.73	183,867.33	-1,714.40	0.00	0.00	HRA in Philippines
Canada	90,909.09	98,616.55	7,707.46	0.00	-0.00	HRA Sri Lanka
Denmark	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.00	Somalia (UNSOM)
Denmark	4,496,547.29	4,478,896.68	-17,650.61	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
Finland	2,439,024.39	2,386,634.84	-52,389.55	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
France	146,341.46	139,534.88	-6,806.58	0.00	0.00	CO in Chad
France	73,170.73	69,767.44	-3,403.29	0.00	0.00	CO in Mauritania
Germany	87,209.30	87,209.30	0.00	0.00	0.00	HRA in Bosnia & Herzegovina
Germany	232,558.14	232,558.14	0.00	0.00	0.00	OPT
Germany	44,997.75	44,997.75	0.00	0.00	0.00	Mexico
Germany	159,871.62	159,871.62	0.00	0.00	0.00	CO in Burkina Faso
India	200,000.00	200,000.00	0.00	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
IOM	10,592.35	10,592.35	0.00	0.00	0.00	Mauritania
IOM	109,137.62	0.00	0.00	109,137.62	0.00	Haitian migrants and IDPs protection/assistance
Italy	227,014.76	227,014.76	0.00	0.00	0.00	PMS in Afghanistan
Lithuania	22,522.52	22,522.52	0.00	0.00	0.00	HRA in South Caucasus (Georgia)
Luxembourg	450,450.45	456,621.00	6,170.55	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
Malta	17,201.83	17,201.83	0.00	0.00	0.00	Libya
NHRC of Qatar	0.00	0.00	0.00	0.00	150,000.00	OPT
Norway	359,625.99	343,104.59	-16,521.40	0.00	0.00	Peace Mission Support in Haiti
Norway	719,251.98	686,209.18	-33,042.80	0.00	0.00	OHCHR work in Sahel region - Chad
Norway	119,875.33	114,368.20	-5,507.13	0.00	0.00	OHCHR work in Sahel region - Niger
Norway	299,688.32	285,920.49	-13,767.83	0.00	0.00	OHCHR work in Sahel region - Mauritania
Norway	503,476.38	480,346.43	-23,129.95	0.00	0.00	OPT
OIF	7,132.37	6,927.90	-204.47	0.00	0.00	CO in Chad
Philippines	50,000.00	50,000.00	0.00	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
Russia	590,000.00	590,000.00	0.00	0.00	0.00	HRA in Russia
Saudi Arabia	200,000.00	200,000.00	0.00	0.00	0.00	OPT
South Korea	50,000.00	50,000.00	0.00	0.00	0.00	Philippines
Spain	112,612.61	112,612.61	0.00	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
Thailand	100,000.00	100,000.00	0.00	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
UNDP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	HRA Malawi
UNDP	3,400,000.00	3,400,000.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
UNDP	3,394,022.00	3,394,022.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
UNDP	618,226.00	618,226.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
UNDP	283,626.00	283,626.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
UNDP	267,500.00	267,500.00	0.00	0.00	0.00	Support to HRAs
UNDP	569,763.00	569,763.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
UNDP	152,929.00	152,929.00	0.00	0.00	0.00	MPTF-HRAs deployment
United Kingdom	1,335.11	1,396.65	61.54	-0.00	0.00	OPT
United States of America	1,150,000.00	1,150,000.00	0.00	0.00	0.00	VFTC unearmarked pool fund
UNFPA	51,531.00	51,531.00	0.00	0.00	0.00	Support to UNFPA to implement MEIF in Mexico
UNHCR-Mozambique	140,000.00	140,000.00	0.00	0.00	0.00	HR mainstreaming & protection cluster in Cabo Delgado
UN Women	167,644.00	167,644.00	0.00	0.00	0.00	Addressing Violence against Women in Kenya
UN Women	93,632.49	93,632.00	-0.49	0.00	0.00	Prevention of violence against women in elections in Kenya
(SUB)/TOTAL GRANTS 2021	22,967,748.40	22,706,092.35	-152,518.43	109,137.62	150,000.00	

02/02/2022